

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 23 octobre 2023

mis en ligne le 26/10/2023

CM20231023-32

ADMINISTRATION GENERALE

SERTE – Bilan 2022 – Gestion d'une fourrière automobile – Gestion d'un chenil fourrière pour chiens et chats

Monsieur BASTIAN, Maire Adjoint en charge de la sécurité, expose :

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité qui doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

Le Président du SERTE a adressé à Monsieur le Maire le rapport d'activités 2022 concernant la compétence optionnelle « gestion d'une fourrière automobile – gestion d'un chenil fourrière pour chiens et chats » devant être communiqué au Conseil Municipal.

- VU l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les statuts du SERTE dont la ville de Thonon-les-Bains est membre,
- VU le rapport d'activités de l'exercice 2022 « gestion d'une fourrière automobile – gestion d'un chenil fourrière pour chiens et chats » transmis par le SERTE

CONSIDERANT que le rapport d'activités, obligation légale, est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions menées par le SERTE au cours de l'année 2022 au titre de la compétence optionnelle « gestion d'une fourrière automobile – gestion d'un chenil fourrière pour chiens et chats ».

CONSIDERANT que le rapport de présentation du compte administratif 2022 est joint au présent rapport,

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal :

- DE PRENDRE acte du rapport d'activités 2022 du SERTE concernant la compétence optionnelle « gestion d'une fourrière automobile – gestion d'un chenil fourrière pour chiens et chats » SERTE,
- D'INDIQUER que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Président du SERTE.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal prend acte du rapport.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.



Le Maire,

Christophe ARMINJON

La secrétaire de séance,

Nicole JAILLET

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE



VILLE DE THONON-LES-BAINS

**Registre des délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de THONON-LES-BAINS**

Séance du 23 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le dix-sept octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, dans le Grand Salon, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, Mme Katia BACON, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Michel ELLENA, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Mickaël MAQUAIRE, Mme Johanna LEROY, M. Osman ATES, M. Richard BAUD, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Arnaud BERAST, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE.

Absents excusés :

M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Deborah VERDIER, M. Serge DELSANTE, Mme Laurence BOURGEOIS, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Quentin DUVOCELLE.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. Jean-Claude TERRIER	à	M. Christophe ARMINJON
M. Jean-Pierre FAVRAT	à	M. Joël ANNE
Mme Brigitte MOULIN	à	Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
M. René GARCIN	à	Mme Katia BACON
M. Mustafa GOKTEKIN	à	Mme Carine DE LA IGLESIA
Mme Deborah VERDIER	à	M. Jean-Marc BRECHOTTE
M. Serge DELSANTE	à	M. Gérard BASTIAN
Mme Laurence BOURGEOIS	à	Mme Nicole JAILLET
Mme Sophie PARRA D'ANDERT	à	M. Jean-Baptiste BAUD
M. Quentin DUVOCELLE	à	M. Franck DALIBARD

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Madame Nicole JAILLET.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.



SERTE

(Syndicat d'Épuration des Régions de Thonon-les-Bains et d'Évian les Bains)

Bilan 2022

Compétences optionnelles :

Gestion d'une fourrière automobile
Gestion d'un chenil fourrière pour chiens et chats

NB : Depuis 2015 les budgets de la fourrière automobile et du chenil ont été fusionnés à la demande du comptable public. Nous produisons toutefois un découpage extrabudgétaire pour préserver la lisibilité comptable des deux activités.

Le rapport de présentation du compte administratif est annexé au présent rapport

1. SECTEUR FOURRIÈRE AUTOMOBILE

➤ Informations Générales

Les communes adhérentes à la compétence Gestion d'une fourrière automobile participent aux dépenses de fonctionnement, conformément aux statuts, selon une clé de répartition calculée au prorata de leur population.

Il s'agit des communes suivantes : Évian, Marin, Maxilly, Neuvecelle, Publier et Thonon.

Les communes d'Allinges, Anthy et Sciez ont signé une convention pour bénéficier de cette compétence, le calcul de leur participation est le même que pour les communes adhérentes.

Les principales dépenses concernent l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules ainsi que les frais d'expertise pour ceux qui sont voués à la destruction, la rémunération du personnel qui assure les permanences les samedis, dimanches et jours fériés pour la restitution des véhicules.

L'essentiel des recettes est constitué par l'encaissement des redevances et des amendes auprès des usagers et par la contribution des communes adhérentes pour les frais fixes et les frais variables.

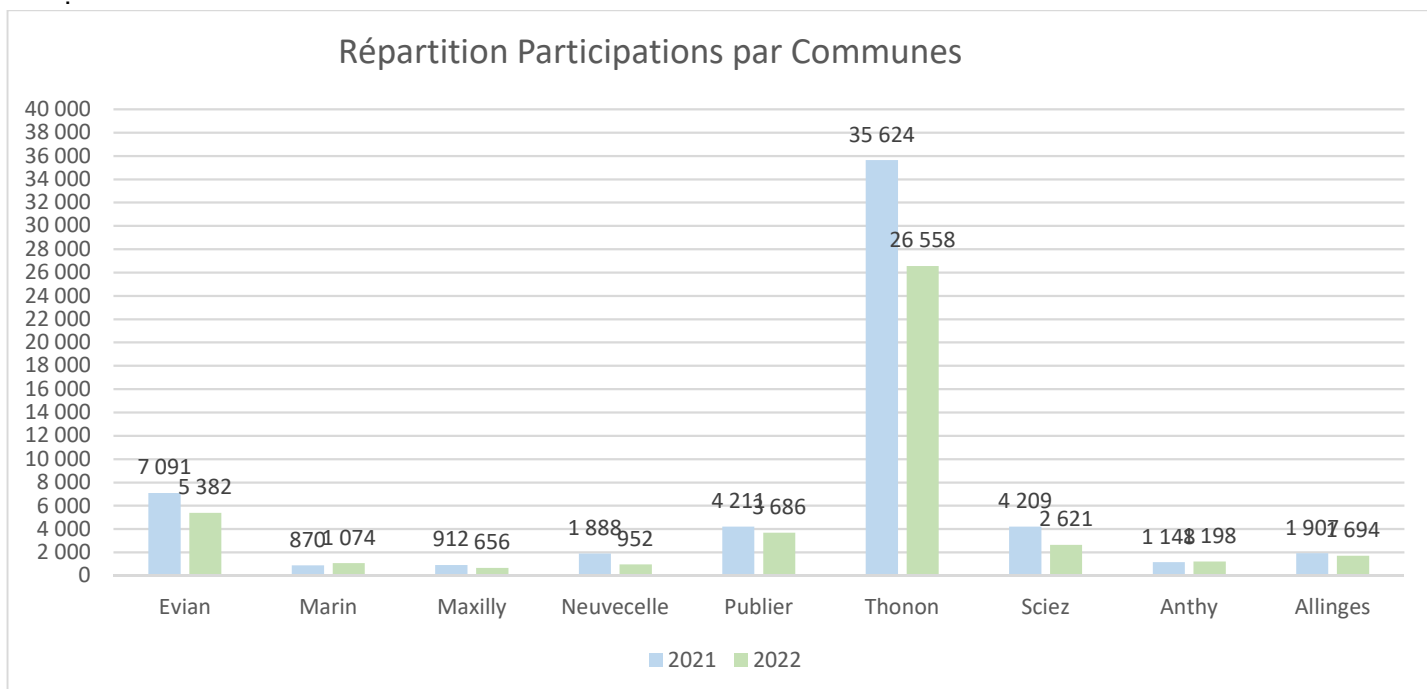
➤ Dépenses

L'activité globale, traduite par le nombre de véhicules mis en fourrière est en nette augmentation par rapport à 2021, 791 véhicules enlevés contre 641 en 2021, soit une augmentation de plus de 23 %.

Les frais d'expertise pour les véhicules déclarés en épaves sont en baisse, 222 en 2021 et 184 en 2022.

➤ Recettes

Le volume des recettes ne reflète pas la hausse d'activité qui ne se traduit pas immédiatement en raison des frais variables dont la facturation est décalée dans le temps en raison du délai légal pendant lequel les véhicules doivent être gardés en fourrière avant destruction.



2. SECTEUR CHENIL FOURRIÈRE CHIENS & CHATS

➤ Informations Générales

Les communes adhérentes à la Compétence Gestion d'un chenil fourrière pour chiens et chats participent aux dépenses de fonctionnement, conformément aux statuts, selon une clé de répartition calculée au prorata de leur population.

Il s'agit des communes suivantes : Évian, Marin, Maxilly, Neuvecelle, Publier et Thonon.

La commune d'Armoy a signé une convention avec le SERTE en 2005, pour adhérer à cette compétence et bénéficier des services du chenil.

Toutefois le SERTE n'est pas en mesure d'accepter d'autres adhésions à cette activité car ses installations ne le permettent pas.

L'exploitation du site est confiée à la SPA par convention.

Les principales dépenses de fonctionnement concernent :

- La fourniture d'électricité et d'eau
- L'entretien des bâtiments
- La subvention versée à l'association SPA

D'autres dépenses viennent se greffer comme :

- Le reversement à la SPA des frais de gestion et de pension, perçus par le SERTE
- Les primes d'assurance
- Le petit matériel
- Les frais divers de travaux et d'entretien des installations.

Les recettes de fonctionnement :

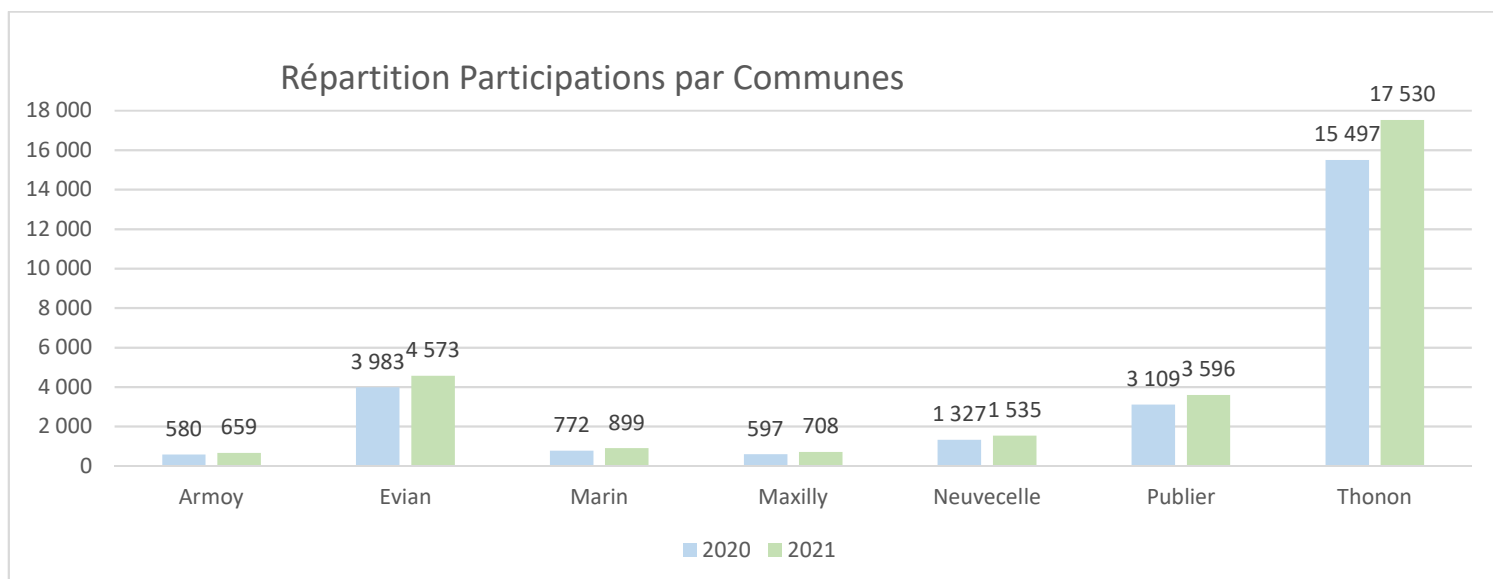
L'encaissement des mises en fourrière des animaux récupérés par leurs propriétaires
Les participations des communes adhérentes à la compétence chenil

➤ Dépenses

Le montant total des dépenses est stable même si les dépenses d'énergie et d'eau continuent d'augmenter (+ 1.500 € et + 1.000 €). Cette augmentation est contrebalancée par des dépenses moindres sur les postes entretien et fournitures de petits équipements en 2022.

➤ Recettes

On note une augmentation des recettes issues des pénalités, gestion et pension versées par les usagers, et des participations communales (+ 10 %), ainsi réparties :



➤ **Statistiques d'activité Chats**

Statistiques 2022 - CHATS			
SPA du Chablais - Le Genevray - Route de la Versoie 74200 THONON-LES-BAINS			
Fourrière			
	Entrées	Sorties	Solde
Présents au 1er janvier			1
Chatons < de 6 mois	268		
Trouvés non identifiés	103		
Pour remise sur site	88		
Trouvés identifiés / fourrière PM	37		
Retiré par enquêteur	18		
Transfert de la fourrière		386	
Repris par propriétaire		38	
Remis sur site		65	
Echappé / volé		1	
Décédé		21	
Total	514	511	
Présents au 31 décembre			3
Pension			
	Entrées	Sorties	Solde
Présents au 1er janvier			1
Mis en pension	4		
Transfert de la pension		0	
Repris par propriétaire		4	
Echappé / volé		0	
Décédé		0	
Total	4	4	
Présents au 31 décembre			1
Chatterie sauvage			
	Entrées	Sorties	Solde
Présents au 1er janvier			64
Placés en chatterie	41		
Transférés de la chatterie		3	
Décédés		16	
Total	41	19	
Présents au 31 décembre			86
Refuge			
	Entrées	Sorties	Solde
Présents au 1er janvier			38
Abandons	91		
Transfert de la fourrière	386		
Transfert de la pension	0		
Transfert de la chatterie	3		
Transfert d'un autre refuge	1		
Adoptés		456	
Transféré dans un autre refuge		2	
Placé en chatterie		41	
Echappé / volé		0	
Décédé		1	
Total	481	500	
Présents au 31 décembre			19
Total présents au 1er janvier (chatterie incluse)			104
Total rentrés en fourrière			514
Total remis sur site			65
Total rentrés en pension			4
Total rentrés en chatterie			41
Total hébergés dans l'année			714
Total décédés dans l'année (chatterie incluse)			38
Total adoptés dans l'année			456
Total présents au 31 décembre (chatterie incluse)			109

➤ **Statistiques d'activités Chiens**

Statistiques 2022 - CHIENS			
SPA du Chablais - Le Genevray - Route de la Versoie 74200 THONON-LES-BAINS			

Fourrière			
	Entrées	Sorties	Solde
Présents au 1er janvier			0
Trouvés non identifiés	16		
Trouvés identifiés / PM	106		
Retiré par enquêteur	5		
Transfert de la fourrière		21	
Repris par propriétaire		104	
Echappé / volé		0	
Décédé		1	
Total	127	126	
Présents au 31 décembre			1

Pension			
	Entrées	Sorties	Solde
Présents au 1er janvier			3
Mis en pension	33		
Transfert de la pension		3	
Repris par propriétaire		28	
Total	33	31	
Présents au 31 décembre			5

Refuge			
	Entrées	Sorties	Solde
Présents au 1er janvier			20
Abandons	76		
Retours de famille d'accueil	27		
Chiots < de 6 mois	6		
Transfert de la fourrière	21		
Transfert de la pension	3		
Transfert d'un autre refuge	3		
Adoptés / Placés en FA		133	
Transféré dans un autre refuge		0	
Décédé		1	
Total	136	134	
Présents au 31 décembre			22

Total présents au 1er janvier	23
Total rentrés en fourrière	127
Total rentrés en pension	33
Total rentrés au refuge	136
Total hébergés dans l'année	295
Total décédés dans l'année	2
Total adoptés dans l'année	133
Total présents au 31 décembre	28

CHENIL FOURRIÈRE

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

RAPPORT DE PRÉSENTATION

1.- SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ----- 156 067,95 € -----

Compétence CHENIL (38.651,64 €)

1.1.1. Achats et variation des stocks (Compte 60) ... 18.926,58 € ...

Il s'agit des fournitures d'eau pour 9 729,59 €, d'énergie pour 8 923,15 € et de fournitures d'entretien pour 273,84 €.

1.1.2. Autres charges externes (Comptes 61/62) ... 9 902,70 € ...

Ces dépenses concernent la location de la benne des déchets pour 1.441,62 €, la dératisation des lieux, soit 632,28 € ainsi que la maintenance des installations électriques et des extincteurs pour 722,24 €, la prime d'assurance d'un montant de 1 011,53 €, le reversement des frais de garde de la SPA, soit 1 054 €, l'indemnité du Régisseur pour 93,43 € et les honoraires d'assistance juridique pour le dossier SPA pour un montant de 4 947,60 €.

1.1.3 Charges de personnel et frais assimilés (Comptes 63/64) ... 62,36 €

Il s'agit des différentes cotisations concernant l'indemnité du régisseur.

1.1.4. Autres charges de gestion courante (Compte 65) ... 9.760 € ...

Versement de la subvention à l'association SPA.

Compétence FOURRIÈRE AUTOMOBILE (117 416,31 €)

1.1.1. Achats et variation des stocks (Compte 60) ... 291,31 € ...

Ces dépenses concernent la fourniture d'énergie.

1.1.2. Autres charges externes (Comptes 61/62) ... 89 230,44 € ...

Le compte 611 -Prestations de services- a fait l'objet d'une dépense de 74 479,49 €, il s'agit pour la plus grande partie du marché d'enlèvement des véhicules pour la mise en fourrière (791 véhicules) et du contrat de télésurveillance.

Les autres dépenses concernent la location du terrain à la Ville de Thonon pour 2 963,62 €, les frais d'expertise des véhicules voués à la destruction pour un montant de 9 263,44 € (184 véhicules), les frais de télécommunication 1 894,35 €, les frais d'insertion pour le marché d'enlèvement de véhicules 864 €, l'indemnité au Régisseur 110 €, la location du terminal de paiement et les frais bancaires générés par les règlements par carte bancaire (331,20 € et 188,34 €).

1.1.3. Charges de personnel (Compte 64) ... 16.935,96 € ...

Les frais de personnel couvrent les indemnités du personnel de permanence les samedis, dimanches et jours fériés, pour la restitution des véhicules mis en fourrière.

1.1.4. Autres charges de gestion courante (Compte 65) ... 4 634,68 € ...

Ce compte enregistre les créances irrécouvrables et les créances éteintes.

1.1.5. Charges exceptionnelles (Compte 67) ... 1 067 € ...

Il s'agit de titres annulés sur les exercices antérieurs et du remboursement exceptionnel de frais de fourrière à un particulier.

1.1.5. Dotations aux amortissements et aux provisions (Comptes 68) ... 4 392,92 € ...

Le compte 6817 enregistre les provisions pour créances douteuses.

1.2. RECETTES DE FONCTIONNEMENT ----- 181 187,29 € -----

Compétence CHENIL (36 140 €)

1.2.1. Produits des services du domaine (Compte 70) ... 3 639 € ...

Le compte 70688 -Autres prestations de service- enregistre les recettes issues des pénalités et des frais de gestion et de pension versés par les usagers.

1.2.2. Dotations et participations (Compte 74) ... 32 501 € ...

Il s'agit d'une part de la participation des communes adhérentes à la compétence Chenil, ainsi que la participation de la commune d'Armoy qui a signé le 20 juillet 2005 une convention pour bénéficier de ce service.

Compétence FOURRIÈRE AUTOMOBILE (145 047,29 €)

1.2.1. Produits des services du domaine (Compte 70) ... 100 943,60 € ...

Il s'agit des recettes issues des mises en fourrière, ainsi que les recettes issues des destructions des épaves.

1.2.2. Dotations et participations (Compte 74) ... 43 820 € ...

Il s'agit d'une part de la participation des communes adhérentes à la compétence Fourrière, s'y ajoutent les frais variables calculés en fonction du nombre de véhicules enlevés sur le territoire de chacun des membres. Par ailleurs, compte tenu du fait que dans l'activité fourrière une part importante est assurée au titre des activités de police pour le compte de la ville de Thonon, une participation de 4.100 € est demandée à celle-ci.

1.2.3. Produits exceptionnels (Compte 77) ... 283,69 € ...

Il s'agit du recouvrement de créances qui avaient été admises en non valeur.

1.3. RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022

Compétence Chenil

CHENIL RESULTAT 2022	-2 511,64
RESULTAT ANTERIEUR	7 625,81
RESULTAT CLOTURE	5 114,17

Compétence fourrière auto

FOURRIERE RESULTAT 2022	27 630,98
RESULTAT ANTERIEUR	235 539,37
RESULTAT CLOTURE	263 170,35

Résultat Global

RESULTAT 2022 TOTAL	25 119,34
RESULTAT ANTERIEUR	243 165,18
RESULTAT CLOTURE	268 284,52

2.- SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 DÉPENSES D'INVESTISSEMENT ----- 0,00 € -----

2.2 RECETTES D'INVESTISSEMENT ----- 0,00 € -----

Compétence CHENIL (0,00 €)

Compétence FOURRIÈRE AUTOMOBILE (0,00 €)

2.3. RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022

Compétence CHENIL

RÉSULTAT 2022	0,00
RÉSULTAT ANTÉRIEUR	1 003,20
RÉSULTAT CLÔTURE	1 003,20

Compétence FOURRIÈRE

RÉSULTAT 2022	0,00
RÉSULTAT ANTÉRIEUR	-981,66
RÉSULTAT CLÔTURE	-981,66

Résultat Global

RÉSULTAT 2022	0,00
RÉSULTAT ANTÉRIEUR	21,54
RÉSULTAT CLÔTURE	21,54

3.- CONCLUSION

Le montant du résultat de clôture de l'exercice 2022 (avant affectation du résultat pour couvrir un éventuel besoin de financement), s'établit en section de fonctionnement à 268 284,52 € et en investissement à 21,54 €.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES DE L'EXERCICE	181 187,29	0,00
DEPENSES DE L'EXERCICE	156 067,95	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	25 119,34	0,00
RESULTAT REPORTE	243 165,18	21,54
RESULTAT DE CLOTURE	268 284,52	21,54

4.- PRÉSENTATION SYNTHÉTISÉE DU COMPTE ADMINISTRATIF

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Libellé	CA
011	Charges à caractère Général-Comptes 61-62	119 215,03
012	Charges de personnel	16 998,32
65	Autres charges de gestion courante	14 394,68
67	Charges exceptionnelles	1 067,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	4 392,92
TOTAL		156 067,95

RECETTES		
Chapitre	Libellé	CA
70	Produits des Services du Domaine	104 582,60
74	Dotations , subventions, participations	76 321,00
75	Produits divers	0,00
77	Produits exceptionnels	283,69
TOTAL		181 187,29